Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 014-200065589-20250710-2025_102-DE

Publié le 16/07/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 03.07.2025
Date d'affichage 03.07.2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	10
Votants	**41**
Quorum	**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (Suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Mmes Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Guillaume LECOEUR (pouvoir à Magalie LONCLE), Eric MARGERIE (pouvoir à Laurence MAUREY), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Matthieu PICHON (pouvoir à Claude FOUCHER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Patrice MARTIN (pouvoir à Laurence Morin).

Absents: MM. Stéphane AMILCAR, Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sophie de GIBON

Délibération n° 2025 / 102
Objet : FINANCES - Décision modificative n°3 - Budget principal

Le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » rencontre une contrainte de trésorerie en raison du règlement des investissements liés à la mise en œuvre de la tarification incitative. Afin d'assurer le paiement de ces investissements, dont les trois quarts couvrent la période estivale, et en attendant la finalisation du contrat d'emprunt prévu au budget pour un montant de 483 766 €, une avance remboursable du budget principal est nécessaire.

Cette avance, plafonnée à 483 000 €, sera versée en une fois et intégralement remboursée dès le déblocage des fonds issus de l'emprunt et au plus tard le 31 décembre 2025. Il est proposé d'approuver cette avance et d'inscrire les crédits correspondants au budget principal.

En cas de vote favorable, une décision modificative devra également être faite

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 014-200065589-20250710-2025_102-DE

sur le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » pour y inscrire le versement et le remboursement de cette avance.

À l'issue de l'analyse des offres relatives à l'opération « Bugatti », il apparaît que le montant de la part communale excède l'estimation initialement inscrite au budget.

Afin de permettre l'attribution du marché, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits du compte de tiers « Rue Rembrandt Bugatti-Part communale », tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 10 000 €.

Des demandes de sécurisation ont récemment été formulées par la commune de Valambray (installation de barrières aux abords de l'école) et par la commune de Cesny-aux-Vignes (mise en place d'une chicane rue Émile Lerat).

Ces équipements n'ayant pas été recensés parmi les besoins inscrits au budget, il convient d'affecter des crédits supplémentaires à l'opération « 9901-Sécurité », à hauteur de 15 000 €.

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
27	2745	Avances remboursables	+ 483 000,00
45	45816	Rue Rembrandt Bugatti - Part communale	+ 10 000,00
9901	2152	Aménagements de sécurité - Installations de voirie	+ 15 000,00
9959	2111	Développement économique - Terrains nus	- 15 000,00
Total			+ 493 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
27	2745	Avances remboursables	+ 483 000,00
45	45826	Rue Rembrandt Bugatti - Part communale	+ 10 000,00
Total			+ 493 000,00

M. FOUCHER précise qu'à ce stade, il s'agit d'une estimation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ APPROUVE le versement d'une avance remboursable d'un montant de 483 000 € au budget annexe « Collecte et traitement des déchets » (88607) ;

↳ DIT que cette avance sera versée en une fois et devra être intégralement remboursée au plus tard le 31 décembre 2025 ;

↳ DECIDE la passation de la décision modificative n°3 au budget principal comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 014-200065589-20250710-2025_102-DE

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
27	2745	Avances remboursables	+ 483 000,00
45	45816	Rue Rembrandt Bugatti - Part communale	+ 10 000,00
9901	2152	Aménagements de sécurité - Installations de voirie	+ 15 000,00
9959	2111	Développement économique - Terrains nus	- 15 000,00
Total			+ 493 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
27	2745	Avances remboursables	+ 483 000,00
45	45826	Rue Rembrandt Bugatti - Part communale	+ 10 000,00
Total			+ 493 000,00

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie de GIBON

Le Président,
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr